



L'Europe qu'on oublie

On peut se demander, devant la tragédie qui depuis tant de mois a plongé l'Algérie dans un bain de sang, où est la vraie France: — avec la majorité de 64,87 pour cent qui a répondu "oui" au référendum du général de Gaulle? — avec les 29 pour cent qui se sont abstenus? — ou avec les 6,65 pour cent qui ont répondu "non"?

Aucune de ces trois réponses n'est négligeable.

Le Général Charles De Gaulle, intellectuel nourri de culture classique, homme d'un courage moral exceptionnel, connaît, pour en avoir fait personnellement l'expérience, le prestige dont jouit le solitaire et la valeur des défaites apparentes. En cette dramatique année 1940, quand tout semblait perdu pour la France, ne s'est-il pas trouvé lui aussi, seul, de l'autre côté de la barricade? Et l'histoire ne lui a-t-elle pas donné raison?

Mais la mathématique, on le sait, n'est pas une opinion, et nous en arrivons à la conclusion que le peuple français — fidèle à sa splendide tradition démocratique — a répondu "oui" à la paix d'Evian. Ainsi, là-bas, en terre d'Afrique, voilà donc un million et demi de Français qui vont rester détachés de la mère-patrie pour ne pas dire abandonnés: détaché, aussi, encore un autre morceau de notre vieux continent tourmenté. Telle est la volonté de la France.

La presse internationale, les hommes politiques, l'Eglise et les immanquables intellectuels progressistes ont applaudi au « cessez le feu » qui — on l'espère — va clore un chapitre douloureux de l'histoire contemporaine.

Cette attitude n'a rien de surprenant. Au cours de ces dix dernières années on a vu éclore un grand amour pour l'émancipation des peuples de couleur — surtout en Russie et dans les discours humanitaires de Khrouchtchev.

On peut légitimement se demander: que se cache-t-il derrière ce grand amour que le Kremlin témoigne aujourd'hui, non seulement à l'Algérie, mais à toute l'Afrique? Ne s'agirait-il pas du même que celui dont le communisme soviétique accable depuis 1944 tous les peuples de la riche Europe Orientale?

Nous savons tous que depuis 20 ans presque cent millions d'Européens sont assujettis et dépouillés par le colonialisme russe.

Aujourd'hui, tous réclament — comme nous la réclamons nous-mêmes — l'indépendance pour les peuples africains et pour tous les peuples du monde.

Mais en politique comme dans tout ce que l'on devrait faire avec bon sens il existe une priorité logique, c'est-à-dire un ordre historique à respecter. On ne peut pas construire le cinquième étage de la maison si le premier n'est pas déjà fait ou si les fondations ne sont pas solides.

Si le colonialisme doit disparaître — et il le doit — commençons donc par le faire disparaître en Europe. Car il est inconcevable et, surtout, stupide, que l'Europe anéantisse par plébiscite le colonialisme africain et tolère sur son propre territoire la consolidation du colonialisme russe qui est mille fois pire que tous ceux que l'histoire connaisse.

Avant de respirer l'air algérien, la France respire l'air européen.

Un air qui manque depuis vingt ans dans la moitié de l'Europe.

Horla ROMAN

MOUVEMENT EUROPEEN

PRESIDENTS D'HONNEUR

Dr. Konrad ADENAUER, M. Léon BLUM (1948-1950), Sir Winston CHURCHILL, Comte R. COUDENHOVE-Kalergi, MM. Alcide de GASPERI (1948-1954), Robert SCHUMANN, Paul Henri SPAAK.

Président: M. Maurice Faure.

Vice-Présidents: sir. Edward BEDDINGTON BEHRENS, Baron Friedrich-Carl von OPPENHEIM, MM. Paolo ROSSI et Pierre WIGNY.

Secrétaire Général: Robert van SCHENDEL.

CONSEIL INTERNATIONAL

Membres: délégués des organisations internationales et nationales adhérentes.

BUREAU EXECUTIF INTERNATIONAL

Président: M. Maurice FAURE.

Vice-Présidents: sir. Edward BEDDINGTON BEHRENS, Baron Friedrich-Carl von OPPENHEIM, MM. Paolo ROSSI et Pierre WIGNY.

Membres: M.A. ALERS, Baron BOEL, MM. Georges BOHY, Alfred BOREL, René COURTIN, Henry CRAVATTE, Fritz ERLER, Lord GLADWYN, MM. John HYND, F. JOCKIN, E. MAJONICA, René MAYER, J.H.C. MOLENAAR, Franco NOBILI, Georges PESMAZOGLU, André PHILIP, André VOISIN et Terje WOLD.

Secrétaire Général: Robert van SCHENDEL.

CONSEIL PARLEMENTAIRE DU MOUVEMENT EUROPEEN

Président: M. Georges BOHY.

I. Organisations membres du Mouvement Européen.

A. Internationales:

Association Européenne des Enseignants	A. ALERS
Centre d'Action Européenne Fédéraliste	
Président du Comité Fédéral	Henri BRUGMANS
Président du Comité Exécutif	André VOISIN
Conseil des Communes d'Europe	Henry CRAVATTE
Conseil Parlementaire du Mouvement Européen	Georges BOHY
Ligue Européenne de Coopération Economique	Baron BOEL
Mouvement Libéral pour l'Europe Unie	René DREZE
Mouvement Gauche Européenne	André PHILIP
Nouvelles Equipes Internationales	Théo LEFEVRE
Union des Résistants pour une Europe Unie	Jean KREHER

B. Nationales:

Conseil allemand, autrichien, belge, britannique, danois, français, grec, irlandais, italien, luxembourgeois, néerlandais, norvégien, suédois, suisse, turc; comités albanais, bulgare, hongrois, polonais, roumain, tchèque et des pays baltes.

II. Organisations associées au Mouvement Européen.

Organisation européenne de la C.I.S.C.

Bureau Syndical Européen - C.I.S.L.

INSTITUTIONS AUTONOMES

Centre Européen de la Culture (Genève)	Denis de ROUGEMONT, Directeur
Collège d'Europe (Bruges)	Henri BRUGMANS, Recteur
Commission de l'Europe Centrale et Orientale	Etienne de la VALLEE POUSSIN

SECRETARIAT GENERAL INTERNATIONAL

Bruxelles 4, avenue d'Auderghem, 57 b - tél 35.01.94



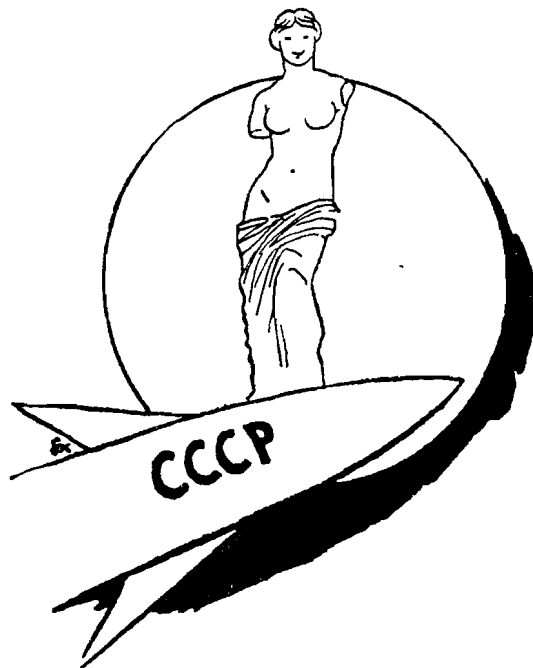
EXTENSION OF THE DEATH PENALTY IN THE SOVIET UNION

The Soviet magazine "Vedomosti" "Verkhovnogo Soveta" which is notoriously dedicated to judges and lawyers, has announced that the Presidium of the Supreme Soviet approved last February 15 and 20th two decrees for the extending of the death penalty to crimes of theft, fraud and threatening of militia officials. Neither "Pravda" organ of the Soviet Communist Party nor "Isvestia", the government organ, made any mention of the new legislation.

The Soviet leaders evidently felt that it would be advisable to give as little publicity as possible to the new legislation, out of fear of a further spreading of the panic which came to the fore in Soviet public opinion, because of the ever more severe methods of repression. From a certain point of view it is like a return to the terror of Stalin, when even a "good communist" — and as such allegedly beyond all fear — lived in constant apprehension of being suddenly placed under arrest and being sent off to prison for some mysterious misdeed.

Two main reasons were behind the decrees regarding the extending of capital punishment: 1) the necessity of wiping out hooliganism, which is ever more widespread in the Soviet society; 2) the necessity of fighting against those "enemies of the state" who are guilty of crimes of an economic-financial nature against the state.

But will a greater severity in the repression of crime really help to wipe out the phenomenon? Considering the very real nature of Soviet hooliganism and the true problems of the Russian youth of today (an overpowering will to "live", and



The Soviet space ship to Venus.

Pclizyka (Warsaw)

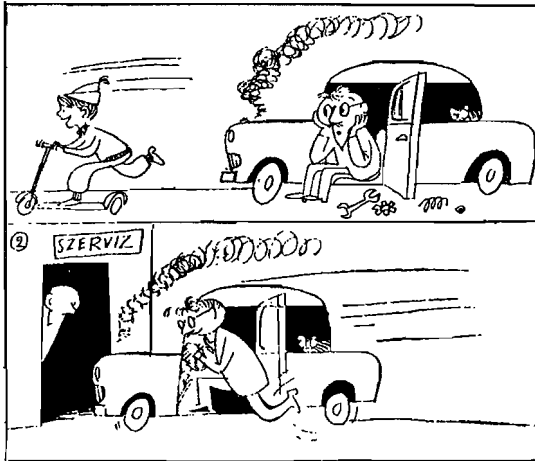
"live" outside the schemes imposed by the party, to look toward a completely new future), the drastic measures cannot but leave one perplexed.

As for the repression of crimes of an economic-financial nature, the extending of the death penalty assumes a still more disconcerting aspect. Tens of thousands of people are compelled to complete their starvation wages, living by expedients which from time to time are the selling of western phonograph records, the changing of dollars on the "black market", the

buying and selling of others items of basic necessity, such as chocolate, coffee, butter, etc.

The death penalty for a mere threat uttered against a militia official is aimed, according to Soviet authorities, at re-establishing the authority of the police. In view of the "extensive interpretation" of the law — the Soviets are masters at this — the decree has a political significance and, together with the law against hooliganism cuts short any attempt to rebel against the discipline imposed on the citizen by the totalitarian state.

ACEN OBJECTS AGAINST BULGARIAN MEMBERSHIP IN SPECIAL COMMITTEE



An excellent idea.

Nepszabadsag (Budapest)

The people of Bulgaria and other captive European countries will receive the news of the inclusion of Bulgaria among the seven members of the Special Committee « to examine available information and make recommendations on territories under Portuguese administration... with shock and dismay. »

This protest was contained in a letter of the ACEN over the signature of its Chairman, Ferenc Nagy, to Mr. **Mongi Slim**, President of the UN General Assembly. The letter called attention, among other things, to the fact that the Bulgarian regime foisted upon the people was only able to maintain itself with the help of the Soviet Union; that the record of the Bulgarian Communist regime with regard to human rights is even worse than during the adoption of the UN General Assembly Resolution of November 3, 1950; that Bulgaria today has only nominal independence, as is evident from the voting record of its Communist delegation in the UN which was always identical with that of the Soviet Union.

The communication said that the appointment of the Bulgarian agents

“of the greatest colonial power of our times” to a committee relating to the “respect for and observance of human rights, and particularly the right of self-determination,” can hardly be reconciled with moral law and is incompatible with the principles of the UN Charter, the Universal Declaration of Human Rights and the General Assembly Resolution 1654 itself

In conclusion, the letter spoke of the adverse reaction on the peoples of Bulgaria and captive Europe of the news of the appointment of Bulgaria to the Special Committee, a committee “to pronounce judgment on an issue which has come before the UN precisely in the name of self-determination,” a situation brought about by the General Assembly decision which is at odds both with truth and logic. “It impels our Assembly to voice the strong protest of the captive peoples for the insult that has been added to the injury previously inflicted upon them.”

In a letter addressed to Mr. **Chandra S. Iha**, Chairman of the U.N. Special Committee of 17, the Assembly of Captive European Nations protested

the fact that the Committee on the Situation with Regard to the Implementation of the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples has so far confined itself to discussing de-colonization to former Western colonial possessions, and to certain races and religions. This limitation runs counter to the principle of universality of self-determination, as enshrined in the UN Charter, as well as to the spirit in which many delegations voted for the 1960 Declaration on independence of colonial countries and peoples the letter pointed out.

The communication objected to the Commission from the discussions of the problem of the nine East-Central European countries under Soviet rule and economic exploitation “who have been robbed of practically all their human rights and fundamental freedoms.”

The “legal obstacle” of the “independence” of the Soviet-subjugated European nation however fictitious, and their membership in the UN, most frequently given in explanation of the world body’s inaction on new colonialism, the letter said, has been and can be overcome by the accepted theory that the obligation to observe human rights is basic to all members. On this score, the letter cited the examples of Algeria and Angola which were discussed in the UN despite objections by France and Portugal. Therefore, the letter continued, “the Soviet Union has no legal or moral grounds to prevent the same body from looking into its colonial possessions, old and new, however well disguised.”

The communication concluded by expressing the hope that the forthcoming meeting of the Committee “will take a universal view of the process of de-colonization” since “it is endowed with the moral authority to perform its tasks in the only spirit that behoves the UN - the spirit of universality.”

POLISH WORKERS AGAINST THE ABUSE OF THE REGIME

One of the most influential members of the central committee of the Polish Unified Workers Party, Edward Ochab recently went to Opole, center of a strike of farm workers and small land holding peasants to put an end to serious agitation which lasted two days and which took on particularly dangerous proportions, as a result of the massive participation of the workers. Ochab had to intervene personally to convince the workers to return to their jobs. Cause of the strike: the fiscal abuse of the regime in connection with farmers and the reduction of the cash prizes to agricultural workers of the kolkhoses. It is estimated that about 60,000 workers took part in the agitation? As is known lower Slesia (the strikes occurred at Kozle, Strelce-Opolskie, Kluczbork and Namyslow) is one of the most fertile farming zones of the nation.

In order to put an end to the strike Ochab was forced to order the immediate release of several dozens of workers who had been arrested by the militia, to restore the prizes to the farmhands of the kolkhoses and to promise the concern of the party for the revising of the present fiscal order in farming.

Much more serious was the three-day strike which took place at the technical installations plants of Poznan. This strike was more serious because Poznan is the most developed industrial center of Poland and because Poznan was the scene of the agitation which led to the events of 1956. The workers stayed away from their jobs in protest against the raising of the so-called "production norms" and because of the fact that prizes were offered to managers and other administration workers in the factories simply because they were members of the communist party. Out of solidarity with the workers involved in the strike, the employees of two other great complexes of heavy industry occupied for two whole days the factories in question. The government immediately sent to Poznan the Minister of Defense, Marian Spychalski, who is notoriously well-liked by the masses because of the military past. Spychalski declared solemnly that those who received prizes fraudulently would be severely punished, together with all those



An inspection committee visiting a new housing development. "All right now, don't peek!"

Nepszadsaq (Budapest)

who helped to cause the difficult situation of the workers.

Worthy of note is the complete absence of the trade unions, which instead of looking after the interests of the workers concern themselves only with the fulfilling of the production plans in the interests of the capitalist state.

POLAND

The Warsaw daily "Zycie Warszawy" recently wrote: "... the situation is such that an enterprise can dismiss an employee completely if this latter is guilty of grave shortcomings, but the employee himself cannot resign if the enterprise fails to fulfill its commitments, because Polish legislation has no provisions for such an eventuality... A State Law enforcement bureau recently conducted a survey to see how the various enterprises applied the dismissal decree. A total of 242 factories of four provinces and of the city of Warsaw were investigated. The following are the data collected: in the factories investigated 3,000 employees were dismissed, about 1% of employed manpower, and in 2,789 cases, in other words 90% the employers violated the dismissal laws.

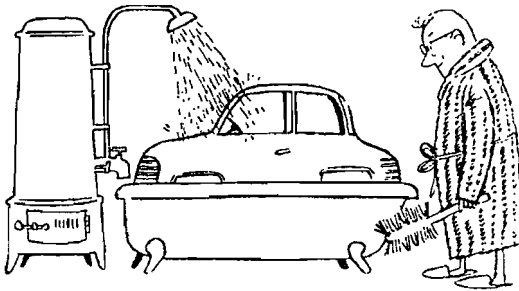
HUNGARY

The communist organ of Smoljan, «Rodopski Ustrem» recently reported that a conference was of supervisors held at the mining enterprise of Gorbuso with the purpose of discovering the reasons why the enterprise

failed to fulfill the production plans. The outcome of the conference, said the paper, was disconcerting: lack of discipline, it was said, « has reached its peak »: one supervisor declared that he must employ 70% of his time to incite the miners to work. The engineer in charge of one mine said that he was in no position to dismiss any of his employees, however indiscipline they were, because of the scarcity of manpower. It would be extremely difficult to replace them, he said. A particularly curious situation, says the above-mentioned paper, has come into being: the workers classify their superintendants as «good» or «bad»; and, as one supervisor pointed out in order to be qualified as «good» the bosses must falsify the reports in order to attribute to the employees more hours than they have really put in: «it often happens that workers who have done no work at all are set down as having extracted 25 carloads of ore».

The Budapest daily, «Nepszadsaq», recently published an article on the activity of the communist youth organization KISZ and on the education of youth in general: in this article, with regard to the errors made by parents in the education of their children, it is said among other things that the son of the manager of a small state enterprise, surprised while attempting to cross over the border, told those who asked him reasons of his decision simply that he «was bored».

KALEIDOSCOPE



The advantages of a small car.

Nepszba \acute{c} saq (Budapest)

BULGARIA

It is a well-known fact that even where there is farm collectivization in the communist countries room is left for a certain amount of private initiative, in the form of small private plots of land, which they are allowed to till for their own benefit.

In view of the difficulties in which planned, collectivized agriculture is wallowing, communist authorities have for some time been placing particular emphasis on these small private plots in the hope that they will solve the agricultural problems.

Not everyone seems to share this official view of the government, however. A particularly stiff resistance is offered by certain agriculture officials. In Bulgaria the official party organ, «Rabotnicesko Delo» had to come into the picture to place these opposers in ridicule.

«...Let them say that it is necessary to consolidate the private plot system. But does this not mean to support private property? And for how long? No, the private plots must be destroyed... In our country we are for full collectivization. It is sufficient to relax discipline a bit and the peasants will immediately make private farms of their individual plots. They will begin to kill their sheep and pigs and eat them themselves; this will lead to individual-

ism. Our country now has a different aspect: socialist commerce has become strong, and if a collective peasant needs, let us say, an onion, he goes to the store, stands in line, and while he is waiting his turn he can talk to the other peasants; and in this manner the collective spirit is created... Of course, in our country the people must be educated to the socialist conscience...».

CZECHOSLOVAKIA

The ideological weekly of the Czechoslovak communist party, «Prevdoj» summarized recently in an article the results obtained by the sending into the farming regions, in 1960, of «technically and politically expert» officials, with the aim of assisting the collective farms and eliminating the excessively backward agricultural production. The article is obliged to admit, nevertheless that this massive undertaking failed to give the hoped-for results. In many cases the officials in question had to be substituted, in part because they did more harm than good. At the end of 1961, 11% of these officials had to be replaced, in part because they simply did not know what they were supposed to do, and in part for other reasons, such as drunkenness, etc. For the same reasons 25% of the technicians sent to the collective enterprises had to be replaced.

Military Expenditures
in Iron Curtain Countries

With the approval of the 1962 budget, on the part of the Czechoslovak parliament, last February 23, the discussions of the budgets of the bloc came to an end: a study of nations of the European communist these budgets for 1962, compared with those of the preceding year, makes it lamplantly clear that in all of these countries the expenditures for national defense have risen sharply. Investments in heavy industry have also been greatly increased, and it is a well-known fact that these industries turn out weapons.

According to data published in official organs, the expenditures for Soviet defense have increased, compared with last year some 44.9%. In Poland the increase was 16.1%; in Czechoslovakia, 13.9%; in Romania, 13.3%; in Bulgaria, 3.3%. There is no data available for Hungary concerning 1961, but in 1960 the increase was 59.4%. In absolute figures, the expenditures for defense in the above-listed countries, which in 1961 had set aside 15 billion, 153 million rubles reached in 1962 the total of 20 billion, 303 million rubles: an increase of 5.7 billion dollars.

HUNGARY

The brothers of the Hungarian People's Republic are now inviolable, say the communist authorities. But despite the barbed wire and the mine fields there are still people who succeed in crossing into the free world. This is regularly confirmed by a provincial communist organ, the Sopron daily «Kisalföld»: «The theme is not new: since there have been territorial boundaries there have always been people who wish to flee. Some succeed, many do not. As far as the borders of the Hungarian people's republic is concerned, writes the paper, it has now been a well-known fact for years that it is possible only to fly over them: to cross over by land is extremely difficult and men are not birds. It cannot be denied that there are still people who wish to flee to the West: yes, there are some, though not many...».

Profils d'Européistes :

M. GAETANO MARTINO

le nouveau Président du Parlement Européen

Une formation européenne

M. Gaetano Martino, ancien ministre des Affaires Etrangères d'Italie vient de voir hautement reconnu le prestige dont il jouit à l'étranger, par la charge à laquelle il a été appelé au mois de mars dernier: la présidence du Parlement Européen. (Comme on le sait on a récemment décidé de donner ce titre, plus synthétique, à l'Assemblée Parlementaire Européenne qui siège à Strasbourg.

Né à Messine en 1900, M. Gaetano Martino a pris ses diplômes de docteur en médecine et chirurgie en 1932, à l'Université de Rome. Il continua ses études médicales à Berlin, Paris et à Francfort sur le Main, puis à Londres. Il s'agissait, comme on le voit, d'une formation « européenne » avant l'heure, telle que ne pourrait mieux la rêver le plus convaincu de nos modernes Européistes.

Professeur d'Université tour à tour au Paraguay, puis à Messine, et à Rome, il est finalement élu Recteur de l'Université de Messine, une charge qu'il occupa jusqu'en 1957. Membre de nombreuses Académies et Sociétés scientifiques italiennes et étrangères, il est en outre l'auteur de plus d'une centaine de publications médicales. Président de la Société Italienne pour le progrès des Sciences, Président de l'Académie « Poloritana dei Pericolanti ». Il a participé à la dernière



guerre avec le grade de lieutenant-colonel médecin de la Marine.

La carrière politique

Elu député de l'Assemblée Constituante en 1946 puis au Parlement Italien en 1948, 1953. De 1949 à 1954 il est Président de la VI^e Commission législative pour l'Instruction et les Beaux Arts et Vice-Président de la Chambre des Députés. En février 1954 il est Ministre de

l'Instruction Publique, de septembre 1954 à mai 1957 ministre des affaires étrangères.

Président de la Délégation italienne à la Conférence du Désarmement et Président de la Délégation italienne aux XV^e et XVI^e sessions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, il a été élu en mars 1962 Président du Parlement Européen.

M. Gaetano Martino est en outre le Président du parti libéral italien.

Et l'Europe politique ?

LE FUTUR CADRE

M. Gaetano Martino, ancien ministre des affaires étrangères d'Italie, vient d'être élu Président du Parlement Européen. Il fait partie de l'élite européenne qui travaille par tous les moyens — licites bien entendu — à l'édification de l'Europe. Nous disons par tous les moyens car, sans doute, ces grands idéalistes avaient rêvé de commencer plutôt que par un *Marché Commun*, par quelque belle institution d'un ordre moins mercantile. M. Gaetano Martino a publié dans le courant du mois de mars un article paru dans le quotidien italien "Giornale d'Italia", intitulé "Nouvelle désillusion" et où il déplore l'échec de la réunion de Luxembourg au cours de laquelle les six ministres des affaires étrangères de la Communauté Economique Européenne convoqués en vue de tracer le plan de l'Union politique de la «Petite Europe», se sont séparés sans avoir rien conclu de concret. «Encore une fois — écrit M. Martino — l'intransigeance décision du Gouvernement français de ramener à une forme de collaboration entre Etats le processus d'unification vers lequel nous avaient acheminés les Traités de Rome, a empêché d'en arriver à un accord. Après la rencontre de Baden-Baden entre le Président De Gaulle et le Chancelier Adenauer, il semblait que le Président se fût démontré enclin à renoncer à son intransigeance... relativement à la compétence des chefs de gouvernement de délibérer dans le secteur économique en remplacement des organes prévus par le Traité de Rome. Puisque, selon le gouvernement français dans les délibérations des Chefs

«L'Europe des patries est une notion étriquée et insuffisante» (Paul-Henri Spaak).

de Gouvernement, la règle de l'unanimité devrait toujours être en vigueur, tandis que les délibérations des organes du Marché Commun peuvent être adoptées même à la majorité, il est évident que l'Union politique souhaitée par le gouvernement français aurait représenté un pas en arrière même par rapport au processus de l'unification économique qui est en cours ».

Comme on le sait le Chancelier Adenauer s'était montré fort optimiste après les réunions de Baden-Baden. Mais il semble que le gouvernement français n'ait pas renoncé à l'intransigeance de sa position si l'on en juge d'après le résultat des rencontres de Luxembourg.

* * *

Ayant fait ces constatations M. Gaetano Martino se demande s'il ne serait pas préférable d'attendre des temps meilleurs pour chercher à relancer l'unification politique. Il est clair qu'il craint des négociations hâtives qui pourraient nuire à la bonne cause en apportant des solutions imparfaites. Les germes d'unification politique contenus dans le Traité de Rome n'ont pas été utilisés. Et quand on parle du futur cadre politique européen, on hésite entre deux alternatives, fédération ou confédération: «Les discussions sur le fait de savoir si l'Europe devra être constituée sur des bases fédérales ou confédérales n'ont aucun sens. Elles ne servent qu'à faire perdre du temps. Très justement le

Président Hallstein a dit que les deux conceptions de fédération et confédération sont si voisines l'une de l'autre qu'elles se recouvrent en partie. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est aller de l'avant, quand ce ne serait qu'en avançant pas à pas puisque, comme le disait le Chancelier Adenauer dans l'interview à laquelle il est fait allusion plus haut, les circonstances contraignent les Pays d'Europe occidentale à rechercher leur propre unité dans tous les domaines, et non seulement dans le secteur de l'économie mais encore dans le secteur de la politique. Progresser est urgent, s'arrêter est inconcevable dans un monde tel que le nôtre et à un moment où sont liées à l'unification non seulement nos prospérités, mais notre vie même ».

On sait que la conception française à laquelle M. Gaetano Martino fait allusion dans l'article cité est communément appelée l'«Europe des Patries». Il est clair que l'Europe des Patries tend à préserver dans leur cadre les souverainetés gouvernementales particulières. En définitive chaque pays transporté sur le terrain européen les tendances oligarchique qui sont les siennes. Une addition de volontés gouvernementales, même unie, ne saurait aboutir qu'à une espèce de «Saint-Alliance».

* * *

Il faut espérer que beaucoup d'Européistes auront de la réalité une vue aussi claire que M. Gaetano Martino et qu'ils n'accepteront pas de compromettre par les complaisances que peuvent engendrer de trop faciles illusions une unité qui doit être une Union et non une Alliance.

A. P. G.

La politique agricole commune en Europe : Vers le premier Marché du monde ?

L'accord réalisé au sein du Conseil des Ministres de la C.E.E. le 14 janvier dernier, à Bruxelles, en même temps qu'il permet le passage à la seconde étape du Traité, établit pour la première fois, dans un domaine réputé difficile, une politique communautaire qui modifiera profondément les données de l'agriculture européenne.

Les marchés agricoles ne peuvent plus rester isolés au sein de l'Europe des Six. La politique agricole commune doit permettre leur intégration en un marché unique et solidement organisé. Cette perspective encourageante sur le plan économique est encore plus exaltante pour les fédéralistes: depuis le 1er janvier 1962, l'Europe politique n'est plus une simple juxtaposition d'Etats nationaux.

Les marchés agricoles ne peuvent plus rester isolés au sein de l'Europe des Six car ils se heurtent à des difficultés croissantes.

Si la production totale des six pays couvre déjà les neuf dixièmes des besoins de la Communauté, l'équilibre apparaîtra cependant fragile entre la production et les débouchés.

Le progrès technique a largement pénétré l'agriculture où il suscite des productions constamment croissantes. Par contre, la consommation de denrées agricoles et alimentaires ne suit pas au même rythme: l'augmentation des revenus à la disposition des particuliers est consacrée plus volontiers aujourd'hui aux biens de consommation durable (automobiles, mobilier) et aux loisirs.

L'agriculture européenne craint de plus en plus les ex-

cédents et sa production globale dépasse déjà les besoins de la C.E.E. pour le sucre et le lait.

La population active agricole, avec vingt millions de travailleurs, est certainement trop importante dans la Communauté et les revenus de la majorité des agriculteurs sont insuffisants. Entre 1938 et 1958, le revenu moyen par agriculteur en France s'accroît seulement de 25%, mais celui des non-agriculteurs progresse de 60%. Les producteurs sont conscients de ce décalage.

Certes, l'inadaptation des structures économiques de l'agriculture est largement responsable des difficultés actuelles. Ces dernières sont toutefois aggravées par l'opposition entre les intérêts propres à chacun des Etats Membres de la CEE qui réduit encore les échanges au sein de l'Europe des Six.

L'Allemagne est un importateur important de produits agricoles. Comme elle pratique une politique de soutien des cours très avantageuse pour ses producteurs, elle préfère acheter le complément de produits dont elle a besoin aux cours du marché mondial, moins élevés que les prix pratiqués en Europe.

Les producteurs français s'estiment d'autant défavorisés par cette fermeture des frontières allemandes à leurs exportations que les prix du marché mondial sont artificiels et dominés par des pays qui vendent au-dessous du seuil de rentabilité pour écouler leurs surplus.

Les industriels allemands veulent maintenir des courants d'échanges traditionnels; les Pays-Bas s'opposent de leur

côté, à la fixation de prix européens très élevés.

Dans tous les pays, on se rend bien compte cependant que l'agriculture ne peut rester en marge de l'expansion économique et du rajeunissement des structures. Une solution globale est nécessaire: c'est tout l'intérêt de la politique agricole commune.

La politique agricole commune doit permettre l'intégration des marchés agricoles des six pays en un marché unique et solidement organisé. Cette intégration implique tout d'abord la libre circulation des produits dans la Communauté.

En fait, les échanges ne s'effectueront sans entrave que si le prix des produits est identique pour les six Etats membres. Il est évident que la fixation d'un prix européen implique un certain délai: une période transitoire de sept ans et demi, commençant le 1er juillet 1962 et se terminant le 31 décembre 1969, est prévue.

Dans l'immédiat, le rapprochement des prix s'opère par le truchement de prélèvements sur les produits échangés d'une part entre les Etats membres, d'autre part entre un Etat de la C.E.E. et un pays tiers. Les prélèvements compensent la différence existant entre les prix sur le marché importateur et sur le marché exportateur.

Supposons qu'un produit vaille 30 NF le quintal sur le marché mondial, 40 NF en France, 50 NF en Allemagne. Un importateur allemand pourra acheter librement ce produit hors de son territoire national

mais, à l'entrée en Allemagne, le produit du marché mondial supportera un prélèvement de 20 NF et le produit français un prélèvement de 10 NF.

Au 1er janvier 1970, lors de l'ouverture effective du marché unique, si le prix européen de ce produit est fixé à 36 NF, il n'y aura plus de prélèvement entre les Etats membres et le prélèvement sur les produits achetés sur le marché mondial sera alors de $36 - 30 = 6$ NF.

Les prix des produits agricoles doivent être suffisamment rémunérateurs. Dans les conditions actuelles de la production, le soutien des prix est nécessaire, mais ses modalités doivent être adaptées aux produits concernés.

Les règlements pris dans le cadre de la politique agricole commune distinguent deux catégories de produits:

- ceux qui font l'objet d'une véritable organisation européenne du marché: blé, céréales secondaires, viande porcine, oeufs et volailles et, ultérieurement, sucre et produits laitiers;
- ceux pour lesquels une part plus grande est laissée à l'initiative des professionnels: vin, fruits et légumes.

Pour les premiers, un prix indicatif est fixé en commun. Ce prix indicatif valable pour chaque marché national pendant la période transitoire, se rapprochera progressivement du prix européen. Il doit immédiatement servir de guide aux producteurs pour l'orientation de leur production. Un Comité de Gestion prend en charge la commercialisation de ces produits.

Pour les autres, le contrôle de la qualité constitue l'essentiel des mesures communes avec les conséquences qui en découlent sur le plan de l'harmonisation des législations et de la normalisation des produits.

L'Europe s'est émancipée

Le rapprochement des prix et l'orientation de la production appellent un complément: les garanties d'écoulement. Elles sont prévues sous la forme d'un prix d'intervention et d'un financement communautaire des excédents. Le prix d'intervention — qui ne s'applique ni au vin, ni aux fruits et légumes — est fixé à un niveau légère-

financement des charges à l'exportation. Ses ressources proviennent du budget de la Communauté, alimenté lui-même par une partie des prélèvements. A la fin de la période transitoire, les prélèvements seront affectés en totalité au budget de la C.E.E. qui bénéficiera ainsi de recettes autonomes « dénationalisées », dont le principe mérite d'être noté.

La politique agricole commune reprend les grandes lignes du rapport présenté en mai 1960, au nom de la Commission exécutive européenne, par M. Mansholt, ancien ministre hollandais de l'agriculture, devenu vice-président de la C.E.E.

Les fédéralistes ne peuvent que se réjouir de la décision, déjà qualifiée d'historique, qui vient d'intervenir à Bruxelles.

La tendance était en effet très forte, ces derniers temps, d'opposer les succès obtenus en matière de désarmement douanier à l'échec des tentatives de politique commune. Certains allaient même jusqu'à soutenir que la C.E.E. était en train d'éclater en deux tronçons: d'un côté, un Marché Commun aux résultats positifs, de l'autre, une Communauté qui ne serait longtemps qu'un cadre vide.

Aujourd'hui, les « croyants » de l'Europe politique ont doublement raison la conscience européenne est déjà une réalité; l'imbrication de l'économique et du politique est telle dans la seconde moitié du XX^e siècle, que toute politique économique commune secrète inéluctablement des institutions politiques communes.

Le 14 janvier 1962, l'Europe s'est émancipée.

Il appartient aux fédéralistes d'oeuvrer pour qu'elle réponde finalement à leurs aspirations.

(Extrait de "L'Europe en formation").

L'U.R.S.S. et le MEC

L'Union Soviétique, la Hongrie et la Tchécoslovaquie viennent d'adresser aux pays du Marché Commun plusieurs notes diplomatiques affirmant que les « Six » sont tenus de leur appliquer les réductions tarifaires intra-communautaires, la clause de la nation la plus favorisée ayant été incluse dans les accords commerciaux bilatéraux réciproques. Les pays de l'Est estiment que la non-extension à leur égard des réductions douanières que les Six s'octroyent mutuellement constitue une discrimination à leur égard, et ils ont annoncé les mesures de représailles. Ils ont déjà publié les tarifs douaniers à double colonne, et ils ont annoncé qu'ils appliqueront aux Six le tarif le moins favorable.

Dans les milieux du Marché commun, on affirme que la thèse des pays de l'Est n'a aucun fondement juridique et au point de vue économique, l'application d'un tarif douanier discriminatoire ne semble pas devoir comporter des conséquences appréciables, compte tenu des caractéristiques des échanges avec les pays de l'Est.

ment inférieur au prix indicatif de chaque produit. Les producteurs ont la certitude du rachat à ce prix, par l'intermédiaire du Comité de Gestion, des produits qu'ils n'auront pu commercialiser normalement en cours de campagne. Un Fonds d'Orientalion et de Garantie est créé spécialement pour assurer le soutien des prix et le

GIORGIO DEL VECCHIO

Pour un programme unitaire d'éducation

.. "Après avoir fait l'EUROPE DES TRAITÉS il faut faire l'Europe des coeurs et des esprits Dans cette entreprise, le rôle de l'enseignement est déterminant parce que les hommes sont, pour une bonne part, ce que l'école en a fait. Si chacun de nous est passé par l'école, l'Europe de demain y passe également en ce moment même...," (L'EUROPE ET L'ECOLE)

Il est hors de doute que l'éducation des enfants et des adolescents ne peut faire abstraction des éléments particuliers qui sont le propre des temps et des lieux. Ce ne sont pas seulement les conditions physiques, mais encore le langage et les traditions historiques de la nation qui doivent être objet d'enseignement et d'étude pour que l'individu s'encadre en pleine connaissance de cause dans l'organisation sociale où il est né et où il est appelé à vivre.

Mais il est tout aussi certain que l'éducation doit tenir compte non seulement des éléments particuliers, mais aussi de ce que la nature humaine recèle d'universel: elle doit, c'est-à-dire, clarifier et développer les normes de la raison et les principes de la morale qui se retrouvent uniformément dans l'être de tout homme quelles que soient les circonstances et les modalités de son existence.

Un sage système pédagogique doit englober ces deux espèces d'éléments, entre lesquels n'existe aucun contraste si on les entend de façon juste (1). Tout en ayant conscience d'appartenir à une nation, on ne peut ni ne doit oublier qu'on appartient au genre humain; et l'oeuvre des éducateurs doit stimuler le développement harmonieux des jeunes esprits en évitant toute déviation unilatérale dans un sens ou dans l'autre.

Si donc une absolue identité de matières et de méthodes dans les écoles de différents pays est impossible, il n'en reste pas moins que l'on peut indiquer quelques directives de principe aussi pour cette partie des programmes d'étude qui regarde les conditions particulières des diverses nations. On peut recommander, par exemple, une certaine objectivité dans l'exposé des questions historiques où il faudrait éviter de souligner ce qui exalte la vanité nationale et rendre au contraire justice à ce qui a été fait par les étrangers; où il faudrait éviter en outre, et surtout, d'alimenter tendancieusement les souvenirs des guerres civiles du passé. Ce vers quoi il faut tendre, c'est la concorde et non la discorde, aussi bien pour ce qui est des

rapports intérieurs que dans les relations internationales. Dans l'exposé de l'histoire de la nation il faut mettre en lumière les éléments qui en constituent l'unité, bien plus que les contrastes accidentels. Ainsi, par exemple, en ce qui concerne l'Italie, bien loin d'abolir (comme on l'a proposé mal à propos) l'étude du latin, il faudrait en stimuler l'étude par des méthodes mieux appropriées que celles qui sont en usage; car outre qu'il est l'un des éléments fondamentaux de la langue italienne, le latin est un facteur important de la civilisation en général. Il ne faudrait pas, par ailleurs, négliger l'enseignement de quelque langue étrangère, lequel pourrait évidemment favoriser l'expansion des idées et des échanges entre les peuples.

Ces considérations et bien d'autres, tout aussi évidentes, sur lesquelles il ne vaut pas la peine de nous attarder, prouvent que le culte légitime et respectable des traditions nationales ne doit pas, toutefois, conduire à l'isolement et moins encore à l'antagonisme vis-à-vis des autres nations. Mais une coordination internationale beaucoup plus étroite et même un plan uniforme d'éducation sont possibles pour toutes les matières qui concernent les communes exigences de la nature humaine.

Dans le domaine pédagogique également doit se manifester cette tendance, que l'on a pu observer déjà dans d'autres domaines, et qui vise à la réalisation d'une *societas humani generis*, laquelle, désormais, n'est pas seulement un postulat de la conscience éthique, mais bien une réalité d'expérience, c'est-à-dire un processus pour l'heure encore inachevé, mais qui n'en est pas moins évident et réel, comme bien des signes le prouvent. Les obstacles qui s'opposent encore à l'achèvement de ce processus ne sont pas négligeables, tant par le nombre que par la gravité, mais il faudra les surmonter au fur et à mesure. Les efforts dans ce sens continuent et se multiplient, en effet, dans des sphères de plus en plus vastes, tandis que

l'on voit toujours plus clairement que seulement à ce prix le monde pourra être préservé de nouvelles catastrophes.

On note aisément, du reste que dans le domaine pédagogique, une unification rationnelle destinée à favoriser les intérêts communs à tout le genre humain, ne devrait rencontrer que des obstacles bien inférieurs à ceux qui se manifestent là où sont en jeu des passions et des intérêts particuliers, dans le cadre d'un même Etat. Non seulement les théorèmes de la logique et de la mathématique s'imposent également à tous les esprits humains, mais les préceptes fondamentaux de l'éthique elle-même, mis en pleine lumière par le christianisme, sont en quelques mesure adoptés même par ceux qui suivent d'autres religions. Et même en faisant abstraction de leurs prémisses théologiques, ils sont clairement démontrés par les grandes écoles philosophiques qui, si elles divergent dans les méthodes, convergent, en général, vers des conclusions pratiques identiques.

Et pourquoi donc, alors, ne serait-il pas possible de compiler un texte unique destiné à être adopté dans les écoles de tous les Etats? Ce texte, pourrait comprendre les notions élémentaires des diverses sciences, à l'exclusion de celles qui seraient l'objet de controverses, et de celles qui demandent un trop gros effort de compréhension. Une description sommaire de l'univers physique, avec les données géographiques relatives aux divers pays en particulier, serait probablement utile. Mais beaucoup plus important, et disons même nécessaire, est l'exposé des devoirs et des droits qui revien-

S. Exc. l'ambassadeur d'Italie en Espagne, M. C. Fracassi, a récemment communiqué de Madrid que notre directeur, professeur Giorgio del Vecchio a été nommé membre honoraire de l'Institut d'Etudes Politiques de Madrid.

Aux félicitations des professeurs d'université et des juristes espagnols, M. C. Fracassi a bien voulu ajouter les plus chaleureuses congratulations pour cette haute distinction.

Qu'il soit permis à la Rédaction du Bulletin Européen d'exprimer à son tour toutes ses plus vives et déférentes félicitations au professeur Giorgio Del Vecchio.

nent naturellement à chaque personne. Les maximes de la charité et de la justice devraient être largement expliquées, non seulement en ce qu'elles ont de général, mais aussi dans toutes leurs applications, par rapport aux différents problèmes de la vie moderne. Les haines, les vengeances et les rancœurs qui tourmentent les cœurs doivent être sévèrement stigmatisées, tandis qu'il faut prescrire, au contraire, le devoir sacré de la bienveillance, de la miséricorde et de la fraternité envers tous les êtres de ce monde. Même la cruauté envers les animaux doit être ouvertement condamnée. L'idée de justice universellement conçue conduira au respect de la dignité et de la valeur de la personne humaine. Les droits naturels de l'homme et du citoyen doivent être clairement affirmés comme des maximes de la raison: la liberté de pensée, de parole, de travail, de réunion, d'association, puis la faculté de participer dans une certaine mesure à la formation du pouvoir législatif et à l'activité de l'Etat selon les divers degrés de capacité. On définira de cette façon le concept de l'Etat de justice, fondé précisément sur la reconnaissance des droits naturels des individus qui le composent.

Toutes les vertus humaines devraient être sommairement illustrées pour en démontrer la fonction aussi bien par rapport au bien individuel que par rapport au bien social. Parlant, par exemple, de la prudence, on pourra également enseigner les préceptes relatifs à l'hygiène et au soin de la santé; et pour donner un autre exemple, il sera bon d'inculquer les normes tendant à diminuer les dangers de la circulation. Ces enseignements ne seront jamais trop étendus et propagés, car leur carence n'est actuellement que trop déplorable.

Les temps ne sont peut-être pas encore mûrs pour une codification juridique englobant toute l'humanité; mais on pourrait tenter du moins une codification morale, qui devrait être accueillie comme programme didactique obligatoire par tous les peuples civilisés et par ceux qui entendent s'associer avec eux dans une organisation commune pour confirmer et valoriser pratiquement la naturelle unité du genre humain.

(1) GIUSEPPE MAZZINI écrivait en s'adressant aux ouvriers italiens: « Vos premiers devoirs, non par ordre de temps mais par ordre d'importance, car si vous ne comprenez pas ceux-là vous ne pouvez accomplir les autres qu'imparfaitement, sont envers l'Humanité. Vous avez des devoirs de citoyens, de fils, d'époux et de pères, des devoirs sacrés, inviolables... mais ce qui rend ces devoirs sacrés et inviolables, c'est la mission, le Devoir, que votre nature d'homme vous commande ». (Doveri dell'uomo - C. IV).

Et l'Europe centrale?

Extrait d'une allocution radiodiffusée du Dr Heinrich von Brentano, président du groupe parlementaire C.D.U.

Qu'est-ce que l'Europe centrale à nos yeux? Je crois que nous devrions nous rendre compte que les pays situés à l'Est du nôtre, que la Pologne et la Tchécoslovaquie certainement, mais aussi les pays baltes faisaient partie intégrante de l'Europe du Centre et qu'il en sera de nouveau ainsi, espérons-le.

Que peut-on faire dans ce domaine? Du point de vue politique, et cela ressemble peut-être à de la résignation, nous ne pouvons pas faire beaucoup plus, ni autre chose que ce que nous avons fait jusqu'ici. J'estime que, plus nous réclamerons le droit à l'autodétermination pour nous-même et pour ceux qui vivent sous l'oppression, plus cet appel répété sera efficace. Il faut que nous sachions bien que les soucis qui nous assaillent, pèsent plus sur nous que sur les autres, et il faut que nous sachions aussi qu'il n'est pas du tout évident que d'autres se mettent à se lamenter quand nous souffrons.

Ni pour nous, ni pour les autres il n'existe une représentation de l'avenir de l'Europe centrale. Elaborer une telle conception serait d'ailleurs, je le crains, chose vaine aussi longtemps que nous savons que l'Union soviétique n'est pas prête et ne le sera pas dans un avenir proche à céder un pouce seulement des territoires qu'elle a intégrés dans sa zone de domination. Mais quand nous parlons de la zone soviétique, de l'avenir d'une partie du peuple allemand nous devrions évoquer avec la même sincérité l'avenir des autres hommes qui habitent le reste de l'Europe centrale. Il ne devrait pas y avoir le moindre doute que quand nous parlons de la Pologne nous le faisons avec le plus profond respect devant ce peuple, que nous reconnaissons ce peuple en

tant que nation, que nous avons l'espoir et le désir de voir devenir les relations entre la Pologne et l'Allemagne ce que sont devenus les rapports entre l'Allemagne et la France; que nous avons l'espoir et le désir aussi de voir que les questions en suspens entre la Pologne et l'Allemagne ce funeste problème des frontières, des régions dont on a expulsé les Allemands, seront réglées dans le même esprit que, par exemple, le problème de la Sarre a été réglé entre la France et l'Allemagne.

Il me semble que, quand nous parlons de ces peuples, nous ne devons jamais oublier que le peuple allemand leur doit une réparation morale aussi. Parmi les crimes les plus tragiques de l'histoire contemporaine figure ce qui est arrivé eu août 1939 quand deux chefs politiques, Staline et Hitler, ont conclu l'accord qui a marqué le début de la seconde guerre mondiale et dont la première victime devait être la Pologne.

Nous devrions adopter la même attitude à l'égard du peuple tchécoslovaque. On devrait savoir là-bas que les Allemands et je crois que je puis le dire aussi en ce qui concerne les expulsés qui ont donné par leur « charte de Stuttgart » l'exemple d'une attitude calme et réfléchie —, que les expulsés aussi ne pensent pas avec haine au peuple tchécoslovaque. Les injustices passées ne sauraient être réparées par de nouvelles injustices. Seul un fou pourrait envisager d'asseoir les relations avec nos voisins de l'Est sur la base de nouvelles injustices.

Tout ceci ne signifie pas que nous avons des raisons ou le droit d'abandonner quoi que ce soit. On vient de dire encore ces derniers temps qu'en échan-

ge du statut de Berlin ou de quelque chose d'autre, nous devrions payer quelque chose, offrir quelque chose. Rien n'est plus insensé que de demander, par exemple, aux Allemands de payer comme prix la reconnaissance de la ligne Oder-Nasse. Rien n'est plus insensé que de croire que nous pourrions vraiment obtenir quelque chose en échange de cette reconnaissance. Celui qui le pense ne voit tout simplement pas les réalités du monde.

Il appartient au peuple allemand d'arranger ses rapports avec la Pologne, et nous voulons le faire sans avoir recours à la force, sans ressentiments. Mais nous ne voulons pas que d'autres décident à notre place de la nature de ces relations. Nous ne voulons ni faire des déclarations peu dignes de foi, ni accepter de telles déclarations. Non seulement une déclaration du gouvernement fédéral sur le caractère définitif de cette frontière ne serait pas valable juridiquement, mais encore personne d'honnête dans le monde ne croirait à la sincérité d'une telle déclaration; en effet, on nous dirait: « Que signifie cela? Vous n'avez aucune possibilité de changer quoi que ce soit et vous donnez néanmoins une telle assurance! ». Je répète que nous dirons ce que nous avons à dire, et je suis persuadé que le peuple allemand tout entier, y compris les habitants venant de cette partie de l'Allemagne, fournira sa contribution afin d'établir des relations durables avec la Pologne, des relations qui reposent sur un respect mutuel, afin d'apporter au difficile problème de ces territoires et des frontières une solution dont nous puissions assumer la responsabilité devant nous-mêmes et devant nos peuples.

LA SECONDE ÉTAPE DU MARCHÉ COMMUN

Au mois de décembre 1961 et pendant la première moitié de janvier de cette année 1962, le Conseil des Ministres de la Communauté Economique Européenne a siégé presque en permanence à Bruxelles pour chercher un accord entre les Six Gouvernements sur les règlements de base pour les produits agricoles qui ouvrent la route à la politique agricole commune.

La prolongation de la discussion du Conseil et le retard du passage à la seconde étape, au delà de la date prévue par le Traité ont confirmé la thèse selon laquelle il n'était pas opportun d'entamer un nouveau cycle, destiné à décréter la constatation que le Marché Commun était arrivé à sa majorité, sans avoir avancé de façon décisive et irréversible dans le secteur le plus sensible de toute l'organisation communautaire, le secteur agricole.

Ce n'était pas assez que de croire suffisantes des déclarations d'intention, avec le renvoi à plus tard des discussions sur les arguments les plus scabreux, et que de sanctionner un passage qui comporte, outre un renforcement de l'union économique des Six, la mise en oeuvre des premières conditions d'une future intégration politique (délibération à la majorité au lieu qu'à l'unanimité, du Conseil des Ministres, pour un grand nombre de décisions), et ce sans avoir au préalable minutieusement examiné et surmonté, d'un commun accord, les contrastes d'intérêt entre les Etats membres.

Maintenant, après cette exténuante course finale, on peut formuler, en pleine conscience, une conclusion substantiellement positive sur l'avenir de notre Communauté.

* * *

La construction de l'Europe a besoin sans aucun doute de quelques structures politiques qui font actuellement défaut dans le cadre des institutions communautaires, mais du moment où le Conseil des Ministres peut délibérer — encore que ce soit dans des cas bien définis — à la majorité et non plus à l'unanimité, autrement dit sans le handicap du veto, l'idée de l'Europe politique est déjà parvenue à un degré de maturité qui aura nécessairement des suites.

Mais les douze documents approuvés, qui constituent l'essentiel des propositions présentées par la Commission au Conseil, n'étaient

pas le viatique indispensable au passage à la seconde étape.

Déjà, en effet (et l'Assemblée de Strasbourg l'avait constaté en novembre dernier), existaient les conditions essentielles pour que le passage advint sans le retard autorisé par le Traité de Rome.

L'engagement de résoudre le plus gros des problèmes agricoles, voulu également par la Commission (dont le signataire de ces lignes faisait partie) était très sérieux, et d'une importance politique exceptionnelle. Le résultat atteint a permis d'entamer la seconde phase quadriennale du Marché Commun, avec un point d'appui solide.

Les programmes concernant la réalisation graduelle d'une organisation commune des marchés dans les divers secteurs de la production agricole, constituent un acheminement vers une organisation communautaire apportant à notre construction, de façon décisive, la marque indiscutable d'une véritable intégration économique.

Cette organisation posera les conditions d'une économie de marché plus accentuée mais sans toutefois forcer prématurément les conditions de départ des divers Pays membres qui tous, malheureusement, ont des économies agricoles sinon malades du moins viciées par une quantité de malformations, nées toutes légitimement, mais avec des résultats que nous pouvons aujourd'hui clairement voir et juger.

Le régime de «prélèvements» prévu dans les divers secteurs du Marché communautaire, est une forme de taxation mobile et provisoire qui permettrait tout en surmontant l'obstacle des vieilles barrières douanières, de maintenir un sain critère de sauvegarde de certains intérêts nationaux légitimes, en attendant que l'on parvienne à une harmonisation graduelle des conditions de production et donc des prix. Dans une première période ils agiront en vue d'équilibrer les prix entre les Six Pays à la recherche d'un prix unique de marché, puis vis-à-vis des Pays tiers.

Il convient de mentionner particulièrement, à ce sujet, le *Fond Agricole d'Orientation et Garantie* prévu par l'article 40 du Traité et dont le programme a été esquissé selon une formule de fonctionnement suggérée par les représentants italiens.

E. CARON

de la C.E.E.

MARCHÉ COMMUN EUROPÉEN

Le Fonds Agricole, au stade du Marché unique, quand les prix seront unifiés et que les conséquences financières de la politique commune piseront entièrement sur la Communauté, utilisera le produit des «prélèvements» sur les importations et d'éventuelles contributions budgétaires, pour financer les initiatives tendant à réaliser les objectifs du Traité dans le cadre de l'organisation commune des marchés agricoles mais aussi pour les rénovations structurelles requises à juste titre de divers côtés.

J'ai dit tout à l'heure que les conditions essentielles pour le passage à la seconde étape existaient déjà indépendamment de l'adoption des règlements pour les produits de base agricoles. En effet, les bases de l'union douanière ont été jetées dans la première phase quadriennale non seulement en respectant, mais même en devançant les intervalles de temps maxima prévus par le Traité de Rome.

L'union économique, par contre, ne pouvait pas être la conséquence d'une suite de déclenchements automatiques, fixés par un calendrier, mais bien le résultat d'un travail préparatoire intense et spécialisé dont on a vu, d'ailleurs, dans divers secteurs, les premiers résultats concrets.

Sans vouloir faire une énumération détaillée, rappelons les deux programmes généraux pour la mise en vigueur du droit d'établissement et pour le libre exercice des services qui représentent un pas d'importance fondamentale dont on appréciera mieux la portée au point de vue politique, économique et social au moment où les directives prévues pour chaque secteur seront approuvées et entreront en vigueur.

Le Conseil des ministres de la C.E.E. a approuvé en décembre dernier le texte du premier règlement d'application des articles 85 et 86 du Traité de Rome. Il s'agit de la première loi européenne antimonopole, approuvée qu'on y prenne garde, quand tous les Etats membres n'étaient pas encore parvenus, sur le plan national, à fixer leur propre règlement en cette importante matière.

Les travaux pour une harmonisation des taxes fiscales indirectes sont sur le point d'être présentée à la Commission.

En ce qui concerne la libéralisation du mou-

vement des capitaux à laquelle est étroitement liée l'activité du Marché Commun, la Commission de la C.E.E., dès le début de la première étape, a effectué des travaux approfondis en collaboration avec les experts nationaux et avec le Comité Monétaire, et le Conseil des Ministres en a tiré des dispositions déjà devenues exécutoires.

A peine est-il besoin de rappeler, à ce point, que la constitution du Marché Commun a stimulé dès le début, par elle-même, la formation de nouveaux investissements car l'élargissement des marchés ouvre toujours de nouvelles perspectives aux initiatives particulières.

Dans le secteur des transports la Commission a soumis à tous les organismes intéressés des six Pays un « memorandum » détaillé sur le complexe problème des orientations d'une politique commune, en même temps que deux règlements en la matière. Avec le passage à la seconde étape toutes les discriminations seront abolies « de jure », sauf autorisation de la Commission motivée par des raisons objectives comme, par exemple, la nécessité de mener une politique régionale.

Dans le domaine de la politique sociale, ont en lieu, durant la première étape, d'importantes réalisations qui vont de la généralisation de l'égalité et de la garantie de continuité des droits de prévoyance pour les travailleurs émigrés dans les six Pays, au premier règlement en vigueur depuis septembre dernier, sur la libre circulation des travailleurs: du Fonds Social Européen, qui a commencé à jouer son rôle d'aide concrète aux initiatives de requalification professionnelle, au problème de la parification des salaires masculins et féminins, dont la solution s'était avérée difficile jusqu'à une politique commune de formation professionnelle, pour laquelle on a élaboré le premier document de base, qui en fixe les principes.

Dans la première quinzaine de décembre dernier s'est déroulée à Bruxelles une conférence organisée par la Commission de la Communauté Economique Européenne sur la politique régionale.

Des représentations qualifiées des Pays membres ont concouru, par leur compétence, à définir les problèmes régionaux des divers Etats et à délimiter le cadre dans lequel il est possible de leur donner une solution communautaire. Cet-

te rencontre d'administrateurs et de techniciens a constitué une première confrontation des politiques régionales des Etats membres qui aura son plein développement dans la seconde étape.

En matière de sous-développement il faut souligner à ce point l'importance du premier et du plus organique des liens d'association de l'Europe des Six avec certains Pays situés en dehors de son orbite, les anciens territoires d'Outremer. La convention conclue avec ces territoires arrivera à échéance à la fin de l'année en cours.

L'arrivée rapide de ces Etats à l'indépendance et la volonté exprimée par seize d'entre eux de demeurer associés à la Communauté Economique Européenne a provoqué la naissance de toute une série d'initiatives pour la mise au point du nouvel accord qui, modelé autant que possible sur le premier, au moins quant aux bénéfices à accorder, aura à tenir compte de la nouvelle situation juridique et historique des parties contractantes.

Comme on le sait, dans le secteur des relations avec les Pays tiers, la C.E.E. a conclu durant la première étape l'accord d'association avec la Grèce, dont le mécanisme vient d'entrer en vigueur.

Cet accord d'association déjà stipulé amène à penser à ceux qui pourront être conclus à l'avenir, ce qui m'incite à faire quelques remarques à propos de la gravitation des Pays tiers autour de la Communauté Economique Européenne:

Ce phénomène montre que la Communauté des Six est devenue désormais le pôle fondamental d'attraction de l'Occident européen mais pose, aussi, d'autre part, de gros problèmes, aux responsables du Marché Commun.

En ce qui concerne les demandes d'adhésion, réglées par l'article 237 du Traité instituant la C.E.E., il faut avant tout souligner les conditions posées par l'Angleterre à la base de ses négociations avec les Six. Les pourparlers avec le Royaume Uni sont en cours depuis quelques mois et détermineront jusqu'à quel point la Grande Bretagne pourra concilier ses trois exigences fondamentales: liens avec le Commonwealth, agriculture, rapport avec l'EFTA - avec l'intention d'entrer dans le Marché Commun.

Mais les demandes d'adhésion présentées également par le Danemark et l'Irlande ne pourront être accueillies — me semble-t-il possible d'affirmer — que si ces Pays acceptent le Traité de Rome dans l'intégrité de sa structure et dans toutes les conséquences économique-institutionnelles et politiques qu'il implique.

La demande d'association (régulée par l'article 238 du Traité C.E.E.) tend à constituer au contraire un lien plus élastique que celui qui est représenté par l'adhésion, mais j'estime

qu'elle implique également un choix politique ou, en d'autres termes, l'entrée dans l'orbite politique des Six.

Aussi les requêtes de négociations avancées récemment par des Pays traditionnellement neutres comme la Suède et la Suisse, auparavant par l'Autriche et, il y a quelques semaines, par l'Espagne, imposent-elles aux institutions de la C.E.E. le devoir d'examiner les demandes avec pondération et ce, entre autre, pour ne pas altérer, à la suite d'élargissements successifs, l'équilibre de l'organisme auquel participèrent depuis le début les six Pays firmataires du Traité de Rome.

Puisque la Communauté ne veut pas être une zone de discriminations commerciales, j'estime qu'il est possible, au cas où des difficultés politiques déconseilleraient l'instauration de liens d'association, d'établir avec certains Pays des accords commerciaux pour des groupes déterminés de produits. Les articles 111 et 114 du Traité de Rome prévoient à cet égard des procédures particulières.

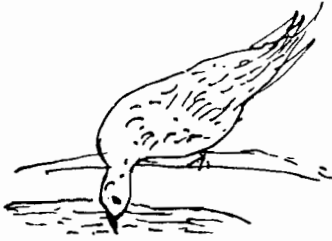
Il s'agit, en définitive, d'instaurer et de maintenir avec tous les Pays intéressés au développement et à l'expansion de la C.E.E., des contacts larges mais élastiques et de ne créer des engagements plus étroits qu'après mûre réflexion et après avoir examiné les demandes cas par cas.

Les problèmes institutionnels, économiques et politiques que chaque type possible d'association pose à la C.E.E. (qu'il s'agisse d'une union douanière, d'une zone de libre échange ou d'un accord de coopération économique), sont tels qu'ils engendrent une question qui n'est pas sans importance: notre Communauté restera-t-elle aussi forte et aussi capable d'assurer la continuation de son expansion économique si elle continue à s'entourer de Pays en phase de développement, participant pleinement de ses prérogatives institutionnelles et commerciales?

Cette question acquiert une grande importance politique, dans la phase actuelle de la jeune existence de la C.E.E. Selon moi, elle est pour le moment d'une importance primordiale et j'ajouterai qu'il est indispensable de favoriser toutes les initiatives susceptibles d'accélérer le passage de l'économie au politique et, en corollaire, d'éviter tout ce qui pourrait retarder ce passage.

Ce faisant, la Communauté des Six ne défendra pas seulement les intérêts d'une zone commerciale, limitée bien que vaste, mais elle contribuera à rendre toujours plus efficace et plus unitaire la mission de civilisation de tout le monde occidental dont notre Marché Commun rest à la fois le foyer et l'avant poste.

Heureuses
Pâques!



Chaque année, au printemps, un fragment de vers me revient à la mémoire, obsédant mais si plein de charme qu'il suffit à chasser les soucis les plus malencontreux. Ce ne sont que quelques mots tout simples, transcrits ils n'auront l'air de rien, j'en ai peur, il faudrait les murmurer en sourdine, avec accompagnement de chants d'oiseaux... Il dit:

Je m'en allais ainsi par ces matins si doux...

Si je ne me trompe le vers dont j'ai oublié la suite fait partie d'un poème de Leconte de Lisle, mais qu'importe? Ces matins si doux, nous les retrouvons tous les ans, dans notre Europe qui a tant souffert, et où, pourtant, il ferait si bon vivre.

Une fois de plus, formons l'espoir, en ces fêtes de Pâques qui s'approchent, que l'Europe puisse un jour vivre unie, dans l'oubli des luttes qui l'ont déchirée et quand enfin entièrement libre elle pourra dire que tout son territoire lui appartient. - P.G.

Le Congrès des travailleurs du Textile

Les 2 et 3 mars se déroulèrent à Bruxelles les journées de la Conférence européenne des organisations syndicales des travailleurs du textile et de l'habillement, affiliées à la C.I.S.L. Soixante et un délégués venus d'Autriche, de Belgique, du Danemark, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, d'Italie, de Norvège, de Suède et de Suisse, représentèrent les travailleurs du textile de ces diverses nations. Les syndicats d'Israël, de l'Afrique du Sud et de la Turquie avaient également envoyé des délégués. Les discussions roulèrent surtout sur la création d'un service administratif qui sera chargé de coordonner les activités des organisations des travailleurs du textile des pays appartenant au Marché Commun. Une action sera entreprise dans ce but et des propositions ad hoc seront soumises au prochain Comité exécutif de la Fédération internationale des travailleurs du textile et de l'habillement.

Le collègue H.G. Buiet, qui assume la direction du Secrétariat Syndical Européen, exposa la situation des syndicats et les divers problèmes qui s'insèrent dans le cadre de la Communauté européenne.

Le premier film européen

Le premier film européen est prêt. Il a été tourné en commun par huit compagnies d'actualités cinématographiques européennes, et s'appelle « Europe 57-62 ». Il montre l'influence de la politique d'unification européenne sur la vie quotidienne de la population. Sur les huit compagnies qui ont tourné « Europe 57-62 », quatre sont françaises, et les autres sont allemande, italienne, belge et hollandaise.

Les "Journées Européennes,"

Le « Mouvement européen » organise pour la première fois ce printemps, dans l'île de Bendor, près de Toulon, des "journées européennes" avec participation de 80 étudiants et professeurs de plusieurs universités européennes. Ces "journées" auront lieu du 6 au 10 avril, sur l'initiative d'un groupe d'étudiants de l'Université d'Aix-en-Provence. Au programme: discussions et conférences sur l'avenir du Marché commun, fédéralisme, et attitude des partis politiques en face de la politique européenne etc.

COLLÈGE UNIVERSITAIRE D'ÉTUDE FÉDÉRALISTES - VALLÉE D'AOSTE - ITALIE

Le **COLLÈGE UNIVERSITAIRE D'ÉTUDES FEDERALISTES** est une institution autonome d'enseignement supérieur.

Il se propose d'approfondir les problèmes posés par la civilisation d'aujourd'hui, tant en Europe que dans le monde, et d'étudier leur solution dans un esprit fédéraliste.

Il est spécialement destiné aux enseignants et aux cadres nationaux et internationaux.

L'enseignement comporte des conférences, des cours et des séminaires de recherche (130 heures de cours, 40 heures de séminaires).

Il est sanctionné, après examen, par un **CERTIFICAT D'ÉTUDES FEDERALISTES**.

PROGRAMME DES COURS

DE LA SESSION D'ÉTUDES 1962 (1^{ER} JUILLET - 30 SEPTEMBRE)

Principes philosophiques du fédéralisme. Méthodologie de la civilisation. Aspects sociologiques du fédéralisme. La science politique et le fédéralisme. Principes juridiques du fédéralisme. Aspects économiques du fédéralisme. Perspectives sociales du fédéralisme. Institu-

tions fédérales comparées. Histoire du fédéralisme. Les communautés européennes. L'Europe et l'OTAN. L'Europe et le Tiers-Monde. Sous-développement et développement. Problèmes d'ethno-psychologie appliquées.

LES COURS ET SÉMINAIRES SONT ASSURÉS PAR UN CORPS DE PROFESSEURS, PARMIS LESQUELS :

MM. Mario ALBERTINI Professeur à l'Université de Pavie - Sergio COTTA Professeur à l'Université de Trieste - Pierre DUCLOS Maître de conférence à l'Institut d'Études Politiques de Paris - Aldo GAROSCI Professeur à l'Université de Turin - Guy HERAUD Professeur à l'Université de Strasbourg. - Friedrich August von der HEYDTE Professeur à l'Université de Würzburg - François LUCHAIRE Professeur à l'Université de Paris, Directeur de l'Institut des Hautes Études d'Outre-Mer. - Edward McWHINNEY Professeur à l'Université de Toronto. - Giuseppe MARANINI Professeur à l'Uni-

versité de Florence. - Alexandre MARC Directeur Général du C.I.F.E., Chargé de Cours à l'Institut Universitaire d'Études Européennes de Turin. - René MAURY Professeur à l'Université de Montpellier. Directeur de l'Institut de Préparation aux Affaires. - Guy MICHAUD Professeur à l'Université de la Sarre, Directeur de l'Institut Français de Sarrebruck. - Michel MOUSKHELY Professeur à l'Université de Strasbourg. - Fritz MUNCH Professeur à l'Université de Bonn, Directeur de l'Institut Max-Planck de Droit International Public de Heidelberg. - Chanoine Maurice ORBAN Pro-

fesseur à l'Institut d'Études Sociales de Mons. - Daniel PEPY Maître Requête au Conseil d'État, Président de l'Institut de Recherches Agronomiques Tropicales. - André PHILIP Professeur à l'Université de Paris. Umberto SERAFINI Professeur Secrétaire Général de l'Association Italienne du Conseil des Communes d'Europe. - André THIERY Ancien Haut Fonctionnaire de la Haute Autorité de la C.E.C.A. Expert Économique du Ministère des Affaires Économiques (Paris). - Georges VEDEL Professeur à l'Université de Paris. - Bernard VOYENNE Professeur au Centre de Formation des Journalistes de Paris.

Le Président:

Ing. ENZO GIACCHERO

Ancien Président de la Commission des Affaires Culturelles et Scientifiques du Conseil de l'Europe,

Ancien Membre de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Le Directeur Général:

ALEXANDRE MARC

Chargé de Cours à l'Institut Universitaire d'Études Européennes de Turin.

Membre du Centre d'Étude des Problèmes de Sociologie et d'Économie Européenne.

Le Directeur des Études:

GUY MICHAUD

Professeur à l'Université de la Sarre, Directeur de l'Institut Français de Sarrebruck,

Directeur du Centre de Recherches pour l'Enseignement de la Civilisation.

INSTRUCTION CONCERNANT LES CANDIDATURES

- 1) Les candidatures au Collège Universitaire de Etudes Fédéralistes doivent être adressées au plus tard le 31 mars 1962;
- 2) Les candidats doivent avoir terminé le cycle normal des études universitaires (licence ou équivalent) et, de préférence, avoir commencé le troisième cycle;
- 3) Une connaissance parfaite de la langue française est exigée;
- 4) Les dossier de candidature doivent comporter:
 - a) une lettre précisant les raisons personnelles qui motivent la candidature;
 - b) un dossier universitaire, comprenant un curriculum vitae avec photographie, accompagné de certificats, attestations, lettres de professeurs ou d'autorités universitaires, etc.
- 5) Tout candidat admis devra payer, à une date qui lui sera indiquée, un droit d'inscription de 80 NF.
- 6) Les candidats peuvent solliciter, le cas échéant, en motivant leur demande, l'attribution:
 - soit d'une *bourse complète* impliquant la prise en charge par le C.E.F. des frais de séjour et le remboursement de 50% des frais de voyage (en 2^e classe, aller-retour, sans supplément aucun, jusqu'à un plafond de 120 NF);
 - soit d'une *demi-bourse* impliquant seulement la prise en charge des frais de séjour (logement et nourriture).
 L'attribution des bourses sera décidée par une Commission de Sélection et, en dernier ressort, par les organes directeurs du CIFE;
- 7) Tout candidat agréé, doit s'engager à arriver la veille de la date d'inauguration, à rester jusqu'à la fin des études, à assister à tous les cours, à participer à tous les travaux de séminaires et à subir les examens prévus.

EXIL et LIBERTE

L'organe de l'Internationale de la Liberté (Union pour la Défense des Peuples Opprimés), "Exil et Liberté" (7, avenue Léon-Heuzey-Paris 16^e) publie dans son numéro d'avril:

- André BEAUGUITTE : "Aristide Briand et le concept fédéral européen";
- Roger DEGORNET : "Pensons-y toujours...";
- André BAYARD : "Le communisme succombera, la Russie est immortelle";
- Pierre LEBLANC : "Les prodiges de l'espionnage soviétique";

etc. etc.



La Rédaction du "Bulletin Européen," est heureuse d'annoncer aux lecteurs qui, depuis des années, témoignent du plus fidèle attachement à notre revue, qu'à partir de ce mois - mars 1962 - est reprise la parution mensuelle que les circonstances avaient momentanément interrompue.



Qu'est ce que :

L'Institut ATLANTIQUE?

L'Institut Atlantique a été créé, en janvier 1961, pour « rechercher, développer et faire connaître les idées et les méthodes propres à favoriser l'unification du monde occidental et de cette manière venir en aide à l'Humanité toute entière dans sa marche vers la liberté et le progrès ».

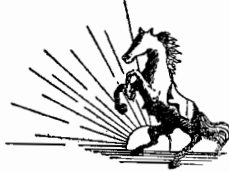
Ses origines remontent à la conférence de Bruges de 1957, dont les résolutions, demandant la création d'un centre d'études pour l'ensemble de la Communauté atlantique, furent adoptées en juin 1959, par la conférence des Parlementaires de l'O.T.A.N., réunis à Londres en « Congrès Atlantique ».

En octobre 1959, fut constitué à Bruxelles, un « comité provisoire pour l'Institut Atlantique », sous la présidence de M. Paul Van Zeeland, qui chargea un comité d'action de mettre en oeuvre les moyens propres à sa réalisation et de trouver les premiers appuis financiers.

En janvier 1961, l'Institut Atlantique hébergé provisoirement à Milan, par l'Institut de Politique Internationale entreprit ses premiers travaux, sous la direction provisoire de M. Bassani.

Enfin, le 8 décembre 1961, le conseil de direction élu, au poste de Directeur général, M. Henri Cabot Lodge, ancien représentant des Etats-Unis aux Nations-Unies, qui fixa à Paris le siège central de l'Institut.

En annonçant cette nomination, M. Paul Zeeland Président du Conseil des gouverneurs de l'Institut, a salué en M. Cabot Lodge l'homme d'Etat d'envergure « qui apporte, depuis plus de vingt ans, une contribution majeure aux efforts faits par des hommes



libres pour préparer un monde meilleur ».

Définissant les objectifs de l'Institut, M. Cabot Lodge déclara notamment, que son programme « quoiqu'il représente le moyen nécessaire pour faire face au défi permanent lancé par le totalitarisme moderne (...) aura une valeur intrinsèque, car il exprime et s'efforcera de mettre en oeuvre les idées communes aux peuples épris de liberté dans le monde entier ».

Projets de l'Institut atlantique pour 1962

Les projets de l'Institut pour l'année en cours touchent de très près beaucoup de questions qui sont étudiées par le C.I.F.E., car elles intéressent l'Europe dans ses relations avec la Communauté atlantique d'une part et avec les pays sous-développés d'autre part; aussi croyons-nous utile d'exposer ces projets d'une manière plus détaillée.

Implications atlantiques du Marché Commun

Le Marché commun et, surtout, ses projets d'extension mettent en lumière le fait que, si l'unification économique de l'Europe est une étape nécessaire, ce marché européen est appelé, cependant, à s'intégrer dans une économie plus vaste qui est celle notamment, du monde occidental.

C'est pourquoi, l'Institut se propose d'étudier (en collabo-

ration avec l'O.C.D.E. et la Communauté économique européenne):

- les relations entre le Marché commun et le Commonwealth;
- les relations entre le Marché commun et l'Amérique du Nord;
- La position de l'Amérique Latine et du Japon, principaux marchés tributaires des Etats-Unis;

et grâce à ces recherches, d'essayer d'élaborer un projet d'union économique atlantique et de dégager les incidences d'une pareille union dans les relations du monde occidental avec les pays sous-développés.

Des études parallèles seront entreprises sur les moyens d'assurer, à l'intérieur de la Communauté atlantique, la sauvegarde de la monnaie, la stabilité financière et la circulation normale des capitaux.

Les valeurs communes au monde occidental

Face au totalitarisme soviétique — dont l'Institut se propose d'évaluer l'ampleur et de mettre en lumière les divergences internes — il importe de définir les valeurs propres à la civilisation occidentale, mais que l'on peut et doit considérer comme souhaitables pour l'humanité toute entière et de proposer — par une étude prospective — une série d'objectifs à atteindre pour l'ensemble de la Communauté atlantique.

Cette définition des « buts et idéaux » sera complétée par l'élaboration d'un vaste programme d'échanges éducatifs et culturels à l'intérieur de la Communauté, échanges propres à renforcer la cohésion des peuples libres.

Aide communautaire aux pays sous-développés

Le problème du sous-développement économique est, certainement, l'un des plus importants auxquels l'Occident se trouve confronté. Si les peuples libres ne parviennent pas à formuler et à mener à bien une politique de développement cohérente, c'est non seulement l'avenir du Tiers-Monde, mais le leur qui se trouve engagé. Aussi l'Institut atlantique entreprendra l'élaboration « d'un vaste plan d'aide éducationnelle aux pays sous-développés » « plan qui tiendrait compte (...) d'une répartition des tâches — entre Européens et Américains — et entre les différents Etats qui ont chacun leurs spécialités et leurs liens traditionnels avec les pays d'outre-mer » mais « devrait être conçu, annoncé et mené à bien par la Communauté toute entière ».

Cette tâche est urgente car « le domaine de l'éducation est restée (...) une chance que le monde n'a pas saisie ». En effet, « si le domaine matériel n'est pas à négliger, il faut faire face avant tout à un besoin tout aussi essentiel: l'éducation ». Il ne s'agit pas de former seulement des cadres universitaires, des techniciens ou des fonctionnaires, mais de promouvoir, une véritable éducation civique des populations des jeunes Etats indépendants, car ces Etats, pour « assumer leurs propres responsabilités, (...) ont surtout besoin de chefs entraînés et de citoyens bien informés »: pour que leur indépendance soit réelle, il faut qu'elle soit organisée de façon compétente.

Et les gouverneurs de l'Institut atlantique concluent par cette phrase que nous pourrions reprendre à notre compte: « Avant tout, il s'agit d'enseigner aux futurs enseignants, d'éduquer les éducateurs »

Plans de « détente intellectuelle »:

Berlin deviendrait un centre culturel et universitaire mondial

Immédiatement après son retour des Etats-Unis où il avait rencontré le président Kennedy, le Dr. Erich Mende, président du parti libéral allemand, a déclaré qu'il avait proposé au président des Etats-Unis la transformation de l'Université de formation de l'Université de Berlin en « université mondiale »: 30.000 à 40.000 étudiants devraient pouvoir y suivre des cours faits en allemand, anglais, français et russe. Le leader du parti libéral a fait observer qu'il convenait de donner de nouvelles tâches à l'ancienne capitale du Reich s'il n'était pas possible d'envisager qu'elle redevienne la capitale d'une Allemagne réunifiée. A son avis, la ville de Berlin, située sur la ligne d'intersection entre l'Est et l'Ouest, est tout à fait indiquée en tant que centre spirituel et culturel. M. Mende a ajouté que des instituts techniques pourraient également être construits dans le secteur oriental de Berlin, et que l'Union soviétique pourrait être invitée à fournir une participation. Cela permettrait de faire tomber le « mur » au moins dans le domaine intellectuel.

Le Dr Mende a affirmé que le président Kennedy lui avait déclaré que sa proposition méritait d'être prise en considération. Le leader libéral a précisé qu'il avait également parlé de son projet avec le président de la Fondation Ford, l'ancien ambassadeur des Etats-Unis en Allemagne McCloy, et que cette organisation envisageait éventuellement de participer à sa réalisation. Il a ajouté, toutefois, que les bases matérielles devaient être jetées par la République fédérale.

Ces déclarations du président du parti libéral ouvrent de nouvelles perspectives concernant l'avenir de la capitale allemande divisée. L'Etat fédéral a

toujours eu à coeur de favoriser l'essor des arts, des sciences et de la culture à Berlin. Plusieurs centaines de millions de marks, prélevés sur l'aide à l'ancienne capitale du Reich, ont été affectées à la construction et à l'agrandissement de l'Université technique et d'instituts scientifiques et culturels à Berlin-Ouest. Ces sommes n'ont d'ailleurs pas été utilisées en vue d'un départ à zéro. En effet, malgré la guerre, la misère des années de l'après-guerre, la division de la ville et même la construction du mur le 13 août de l'année dernière, Berlin avait gardé tout son potentiel spirituel. Voici d'ailleurs des faits: de toutes les villes allemandes, c'est Berlin-Ouest qui compte le plus d'institutions scientifiques; ses écoles et établissements d'études supérieures sont les plus connus et attirent un nombre de plus en plus grand d'étudiants étrangers. La tradition de ses universités et grandes écoles procède de l'enseignement de grands savants allemands tels que Max Planck et Luise Meitner, Albert Einstein, Bier et Sauerbruch. Berlin a toujours su garder aussi sa renommée de ville théâtrale qui compte plus de théâtres, d'écoles dramatiques, de studios de cinéma et d'agences de théâtre que toutes les autres grandes villes allemandes. Si l'école d'architecture de Dessau existait encore, elle ne pourrait trouver un cadre plus digne que Berlin-Ouest où l'on a mis un point d'honneur, depuis la reconstruction après la seconde guerre mondiale, à s'attacher des bâtisseurs d'avant-garde; le quartier Hansa, la Salle des Concerts, l'Eglise du Souvenir transformée et la Maison Le Corbusier sont les témoins éloquents de leur activité.

Activité du Conseil de l'Europe

L'Europe du côté des Sciences

Pour les médecins et dentistes réfugiés

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a recommandé aux Gouvernements membres d'adopter une politique plus libérale pour permettre aux médecins et chirurgiens-dentistes réfugiés de pratiquer leur profession dans leurs pays d'accueil.

Dans une Résolution, les Ministres constatent que les obstacles auxquels se heurtent ces réfugiés dans plusieurs pays membres s'avèrent pratiquement insurmontables. Toutefois, certains pays ont accordé des facilités dans ce domaine à quelques catégories de réfugiés, sous forme de dérogations au droit commun. Toute initiative du Conseil de l'Europe tendant à faciliter l'exercice de la médecine et de la chirurgie dentaire par des réfugiés marquerait un important progrès dans l'oeuvre d'harmonisation européenne et de solidarité humaine. Le Comité des Ministres recommande par conséquent aux Gouvernements de considérer, chaque fois que possible, l'abandon de réglementations statutaires, de façon à permettre aux médecins et aux chirurgiens-dentistes de pratiquer leur profession dans le pays d'accueil.

Pour permettre l'étude de nouvelles techniques médicales

En 1962, 114 membres de la profession médicale pourront faire des stages de un à six mois dans d'autres pays, afin de se perfectionner dans les

plus nouvelles techniques médicales.

Ces échanges seront possibles grâce aux bourses médicales du Conseil de l'Europe dont le programme, institué en janvier 1959, n'a cessé de s'accroître depuis lors.

Alors que par exemple en 1960 les bourses octroyées ont été au nombre de 39, en 1961 elles ont atteint le nombre de 92 pour un total de 235 mois. Les 114 bourses attribuées ces jours-ci par le Comité de Sélection, couvriront un total de 275 mois.

Depuis 1961 la Suisse participe au programme de bourses médicales, soit comme pays d'accueil, soit comme pays bénéficiaire.

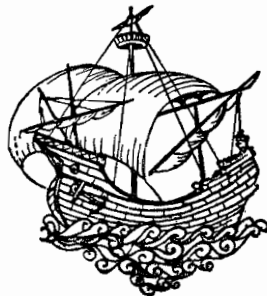
Les bourses, quant au pays d'accueil, se répartissent de la façon suivante:

15%	Royaume-Uni,
15%	Suède,
15%	France,
12,5%	Rép. Féd. d'Allemagne,
10%	Suisse,
7,5%	Danemark,
7,5%	Pays-Bas,
17,5%	Autriche, Belgique, Italie, Norvège.

Le nombre de bourses octroyées à chaque pays est le suivant:

Pays	Nombre de bourses
— Autriche	7
— Belgique	8
— Danemark	5
— France	14
— Rép. Féd. d'Allemagne	5
— Grèce	8
— Irlande	15
— Italie	7
— Norvège	5
— Pays-Bas	7
— Suède	8
— Suisse	12
— Turquie	7
— Royaume-Uni	6
Total: 114	

En dehors des boursiers individuels, le Comité de Sélection a, comme chaque année, nommé les titulaires des trois bourses pour une étude coordonnée. Ce sont: MM. S. Halter (Belgique), J.P.O. Anastasiades (Grèce), et E.V. Schidt (Danemark). L'étude, qui sera placée sous la direction du Dr. N.M. Goodman, C.B., M.D. F.R.C.P., Ph. D. Chef Adjoint du Service Médical du Ministère de la Santé britannique portera cette année sur les « méthodes employées en vue de fournir les soins hospitaliers ou leur équivalent sous une forme aussi économique que possible », c'est-à-dire des méthodes qui permettent de remplacer les soins hospitaliers par d'autres moyens afin de décharger les hôpitaux de l'excès de travail dont ils souffrent.



Deux accords en matière de santé publique ouverts à la signature des pays membres du Conseil de l'Europe

—Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, réuni à Strasbourg, au niveau des Délégués, a pris la décision d'ouvrir à la signature des pays membres deux Accords en matière de santé publique.

Le premier a pour but de mettre à la disposition des pays membres les ressources climatiques, hospitalières et de traitements spéciaux. Grâce à cet Accord, il sera, entre autre possible aux ressortissants d'un pays signataire de se faire traiter, ou de profiter de stations climatiques existant dans un autre pays, pour autant qu'ils ne puissent pas le faire dans leurs propres pays.

Par un Accord déjà conclu au sein du Conseil de l'Europe, et en vigueur depuis le 1er janvier 1956, ces facilités avaient été accordées aux mutilés de guerre: le but de l'Accord actuel est de les étendre à de plus larges catégories de citoyens.

Quant au deuxième Accord, relatif à la mise en commun des ressources en sérum tests, il vient compléter celui concernant l'échange de substances thérapeutiques d'origine humaine, conclu lui aussi au sein du Conseil de l'Europe et en vigueur depuis le 1er janvier 1959.

Ces réactifs sont notamment utilisés pour la détermination des groupes sanguins et ils sont nécessaires en quantité toujours plus grande au fur et à mesure que la détermination du groupe sanguin est rendue obligatoire pour les femmes enceintes dans presque tous les pays européens.

Pour que la « Banque Européenne du Sang » puisse fonctionner, il est nécessaire que les propriétés et l'emploi des réactifs soient soumis à des règles établies en commun et que leur importation bénéficie des facilités et de l'exemption nécessaires. Ce sont ces règles que l'Accord précise.

Pour un système pénitentiaire unifié

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe recommande aux Gouvernements l'application de dispositions destinées à assurer aux détenus attendant jugement ou condamnés, l'exercice de certains droits électoraux, civils et sociaux. Ces dispositions ont été approuvées par la Conférence des Ministres de la Justice qui s'est réunie à Paris en juin dernier.

Le préambule de la résolution des Ministres considère la nécessité de promouvoir, dans les pays membres du Conseil de l'Europe, un système pénitentiaire assurant la protection de la Société dans le respect de la dignité de l'homme.

La première partie des dispositions vise les principes généraux. Il y est expliqué que ces règles essayent de définir l'effet de la détention sur les droits dont jouiraient les détenus s'ils étaient libres. Elles constituent des exemples d'application de principes minima communs. Le principe de base réside dans le fait que la détention n'affecte pas la possession de ces droits, mais que leur exercice doit être limité en cas d'incompatibilité avec le motif de l'emprisonnement ou le maintien de l'ordre et de

la sécurité dans les prisons. Les gouvernements qui ont l'intention de modifier leurs lois sur un des points couverts par ces règles, sont invités à les prendre en considération. « En aucun cas, les règles ne seront interprétées comme limitant ou portant atteinte aux droits et aux libertés reconnus par la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales et par son Protocole Additionnel ».

Les règles traitent ensuite des droits électoraux, des droits sociaux (bénéfice de la sécurité sociale, allocations familiales), et de la protection de ces droits: le détenu peut toujours défendre en justice; il peut s'entretenir et correspondre avec la personne habilitée à défendre ses intérêts; il jouit de la faculté de s'adresser par écrit et sans délai aux autorités et organismes qualifiés.

Les nouvelles règles reflètent bien la volonté du Conseil de parvenir à une coopération efficace et à une harmonisation des lois nationales ainsi qu'à leur application. D'autre part, elles donnent le maximum de protection aux droits des citoyens, même dans le cas où ils ont porté atteinte à la Société.

bulletin européen

Fondateur **CONSTANTIN DRAGAN** Directeur responsable: **GIORGIO DEL VECCHIO**
Direction Rédaction Largo Chigi, 19 - ROME
Tél. 671.260

ABONNEMENTS

Italie Lires 2000 | Etranger . . . Dollars 3,—
ABONNEMENT D'HONNEUR - 5000 | ABONNEMENT D'HONNEUR.. 10,—
c/c postale Roma N. 1/16299

Edité par:

Ente Civile Universitas Personarum Dragan - Venezia

Registr. Trib. Rome No. 2840 du 15/12/1951

STUDIO TIPOGRAFICO B. S. - P. DEL POPOLO, 3 - ROMA

bulletin européen

TRIBUNE LIBRE DE L'EUROPEISME

R O M E

Fondé en 1950 par CONSTANTIN DRAGAN

ont collaboré...

Konrad ADENAUER, Alexandre ARGYROPOULOS, Karl ARNOLD, A. BALLEYGUIER, G. W. de BALZAC, Edward BEDDINGTON BEHRENS, Julien BENDA, Lodovico BENVENUTI, Baron BOEL, Paul BONCOUR, Edouard BONNEFOUS, Henri BRUGMANS, Raoul BOSSY, Thomas W. BRADEN, Pietro CAMPILLI, Edward CARRAN, Nino CASCINO, René CASSIN, L. E. CLOQUETTE, Elma DANGERFIELD, Michel DEBRE, A. DECLICH, Dino DEL BO, Giorgio DEL VECCHIO, Carlos DE MONTOLIU, L. DURAND REVILLE, Constantin DRAGAN, Mircea ELIADE, G. van ESBROECK, W. N. EWER, Enrico FALCK, Raymond FRANKLIN, Pierre FRIEDEN, Paul GACHE, Grégoire GAFENCO, Enzo GIACCHERO, Amedeo GIANNINI, A. V. GIARDINI, Guido GONELLA, W. A. 't HART, Wladimir IONESCO, Stefano JACINI, Jerzi JANKOWSKI, Jacques de Jong, G. KALLAY, Jacques KAYSER, Stanislaw KOUTNIK, Pierre de LANUX, LARS J LIND, Ivan Matteo LOMBARDO, C. LOVERA DI CASTIGLIONE, Edouard LUDWIG, Harold MACMILLAN, J. N. MANZATTI, Alberto MARINELLI, Pierre MENDES FRANCE, Francis DE MIOMANDRE, Umberto MONICO, Albert MOUSSET, Roland MUESSER, Pier Fausto PALUMBO, Giuseppe Ugo PAPI, A. PAPLAUSKAS RAMUNAS, Giuseppe PELLA, Giovanni PERSICO, Pedro José PINILLOS, John POMIAN, Lucien RADOUX, Paul RAMADIER, Gonzague de REYNOLD, Jules ROMAINS, Joseph de ROOVER, Louis ROUGIER, Rémy ROURE, Lucien de SAINTE-LORETTE, A. G. SAMOY, Carlo SFORZA, André SIEGFRIED, Jacques TREMPONT, Pierre VINOT, Raymond WARNIER, Rivington R. WIGNANT, S.H.C. WOOLRICH, Paul Van ZEELAND.